

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 292

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À la quarante-cinquième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 37, insérer la note de bas de page suivante :

« Le standard F5 du Rafale sera développé pendant cette loi de programmation militaire. Il comprend notamment le développement d'un drone accompagnateur du Rafale, issu des travaux du démonstrateur Neuron ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser le contenu du standard F5 du Rafale.